

# COMMISSIONS D'ADMISSION ET D'ÉQUIVALENCE

BULLETIN  
D'INSCRIPTION  
DROITS D'INSCRIPTION : 35€



## INTÉGRATION EN COURS DE CURSUS, 2<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> ANNÉES (ET 3<sup>e</sup> ANNÉE DE MANIÈRE EXCEPTIONNELLE)

Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Niveau universitaire : .....

Examens et certificats obtenus en France  
ou cursus à l'étranger :

Année 2017 / 2018 : .....

Année 2016 / 2017 : .....

Année 2015 / 2016 : .....

Année 2014 / 2015 : .....

Autres : .....

Baccalauréat obtenu en : .....

Série : .....

Date et signature :

Je soussigné(e) désire être inscrit(e)  
en commission d'équivalence :

### 1<sup>re</sup> session

le jeudi 28 mars 2019 et vendredi 29 mars 2019 à  
partir de 9h, *dépôt des candidatures avant le lundi 18 mars  
2019 (cachet de la poste faisant foi)*

épreuve de français sur RDV

### 2<sup>e</sup> session

(sous réserve de place disponible)  
le lundi 2 septembre 2019 à partir de 9h,  
*dépôt des candidatures avant le mercredi 21 août 2019  
(cachet de la poste faisant foi)*

épreuve de français, le lundi 2 septembre 2019

*NB : Les candidats non francophones doivent passer une  
épreuve écrite de langue française et attester d'un test de  
connaissance en français, TCF (niveau B2), en cours de validité.*

### Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

- 1 ► photocopie d'une pièce d'identité ou d'une carte de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité);
- 2 ► photocopies certifiées conformes des diplômes;
- 3 ► certificats justifiant des années d'études artistiques;
- 4 ► curriculum vitae;
- 5 ► trois photos d'identité (nom et prénom au dos);
- 6 ► lettre de motivation;
- 7 ► dossier artistique personnel  
(à apporter le jour de la commission);
- 8 ► **droits d'inscription (35 €)**, chèque libellé à l'ordre du Receveur Municipal.

Renseignements : [esap@mairie.mc](mailto:esap@mairie.mc)

*Les candidats sont convoqués par courrier et par e-mail.*

*Les informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des étudiants de l'ESAP. Conformément à l'article 14 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée par la loi n° 1.353 du 4 décembre 2008 réglementant le traitement des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant auprès du secrétariat de l'école.*